



Règlement intérieur de la section SPORTS de l'association Familles Rurales LE FENOILLER

Préambule

Le présent règlement a pour but de vous donner toutes les informations pratiques concernant la section **SPORTS** gérée par l'association Familles Rurales du Fenouiller.

Ce document est le résultat du travail du Conseil d'Administration de l'association Familles Rurales du Fenouiller. Ce règlement intérieur est conçu afin de faciliter les relations entre les familles et l'association organisatrice.

INFORMATIONS GENERALES

Les cours de SPORTS se tiennent du 3 Septembre 2019 à fin Juin 2020 soit environ une quarantaine de séances par saison.

Ils se déroulent le mardi soir de 20H30 à 22H30, soit sur une durée de 2H et ont lieu dans la salle omnisport ou sur le stade de football, rue de la Tucasserie 85800 LE FENOILLER.

Les cours ne sont pas assurés par un professeur mais la section est sous la responsabilité de 2 personnes, bénévoles de l'association.

INSCRIPTION

Ce cours est ouvert aux personnes âgées de 16 ans et plus.

Chaque personne souhaitant s'inscrire à ce cours doit compléter une fiche d'inscription fournie par l'association.

Deux cours d'essai sont prévus en début de saison, afin de faire découvrir notre activité sportive. L'inscription n'est obligatoire qu'à partir du 3ème cours et pour la saison.

En cas de nombre de places insuffisantes, les personnes sont inscrites sur une liste d'attente et sont averties par téléphone ou par mail si une place se libère. Les places sont alors attribuées dans l'ordre de la liste d'attente.

ASSURANCE

L'association organisatrice de la section est assurée en responsabilité civile auprès de Groupama.

L'association ne pourra cependant être tenu responsable de la perte ou de la détérioration d'objet personnel. Tout objet de valeur est donc déconseillé au sein du cours.

Les personnes inscrites doivent être couvertes en responsabilité civile pour les dégâts occasionnés aux installations ou matériels, les dommages causés à autrui, les accidents survenus lors de la pratique de l'activité.

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre du cours, les personnes inscrites peuvent-être amenées à être filmé ou photographié.

Une autorisation spécifique individuelle est à signer lors de l'inscription.

TARIFS - MODALITES DE PAIEMENT ET DE REMBOURSEMENT

Tarifs

Les tarifs du cours de SPORTS sont déterminés par le conseil d'administration de l'association Familles Rurales organisatrice. Les tarifs peuvent être revus annuellement.

Pour la saison 2019/2020, le tarif est de **36 euros pour la saison**.

Le montant de l'adhésion (carte familles rurales) est quant à lui de 24,20 euros.

Le règlement de la totalité des droits d'inscription doit être effectué dès l'inscription au cours.

Un paiement en deux fois est possible si la personne fournit deux chèques dès son inscription. Une première mensualité sera encaissée sur le mois en cours, le deuxième le mois suivant.

Absences, désinscription, remboursement

Aucun remboursement ne pourra être exigé d'une personne inscrite si elle venait à s'absenter pour une ou plusieurs séances.

Les mesures de remboursement ne concernent que les personnes devant se désinscrire en cours de saison pour des raisons :

- de santé
- professionnelles (perte d'un emploi, nouvel emploi, reprise d'une activité professionnelle)
- de mobilité géographique (déménagement)

Les demandes de remboursement devront être adressées au responsable de l'activité qui, seul, peut juger de leur recevabilité. Dans tous les cas, un justificatif devra lui être présenté.

Les règles de remboursement sont les suivantes : **au prorata de l'année associative**

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Ce règlement est adopté et validé par le Conseil d'Administration de l'association Familles Rurales du Fenouiller organisatrice et gestionnaire de la section SPORTS de la commune de Le Fenouiller.

Le règlement intérieur peut faire l'objet de réajustements annuels. Dans tous les cas, il est donné aux familles avant la date de renouvellement des fiches annuelles de renseignements.

Chaque famille doit lire attentivement ce présent règlement. L'inscription à l'activité vaut acceptation de ce règlement.

Date :

Signature :